

# Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Ecole du vendredi 6 novembre 2015

# Présents:

## Enseignants de l'école:

Mme Rival Christina Directrice (CM1-CM2)

Mme Berger Marion (PS)

Mme Anglaret Elise (MS-GS)

Mme Clisson Anne (CE2-CM1)

Mme Tixier Catherine (MS-GS)

Mme Céline Duret TRS (PS-MS MS-GS)

M. Degiorgi Jean-Marc (CP)

Mme Bert Alexandra (CE1)

# Municipalité:

M. Wiart Jacques

#### Parents d'élèves titulaires:

M. Danjean Vincent

Mme Djemili Meherzia

Mme Emadali Anouk

Mme Gagliardini Sophie

......

Mme Vallenari Audrey

Mme Zimmerman Claire

#### Parents d'élèves suppléants:

Mme Alverhne Julie

Mme Boudries Sophie

## Excusés:

#### **Education Nationale:**

Mme Manin-Marzo Annick (Inspectrice de l'Education Nationale)

#### Parents d'élèves:

Mme Baklouti Lilia

# Union de quartier :

M. Lauriot Ivka

**Mme Grillot Monique** 

#### Ordre du jour:

- Rentrée : effectifs 2015-2016
- Règlement intérieur 2015-2016
- Rythmes scolaires
- Projets de classe et d'école
- Point sur la nouvelle école et les aménagements prévus avant la rentrée 2018
- Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)
- Sécurité et PPMS
- L'enseignement de l'algérien (arabe littéraire)

Le mode de fonctionnement du Conseil d'Ecole est explicité par la Directrice de l'école. Le règlement intérieur du Conseil d'Ecole est adopté.

En préambule, l'équipe enseignante tient à remercier la ville de Grenoble pour le matériel sportif.

# 1. Rentrée : effectifs 2015-2016

A la rentrée, 182 jusqu'aux vacances de Toussaint. Il y a eu 4 départs et 4 arrivées. Il y a donc 182 élèves inscrits à ce jour (contre 168 élèves l'année dernière)

Les élèves ont donc été répartis comme suit :

Classe	Effectifs	Répartition par cours	
PS		PS	27
PS-MS		PS	5
		MS	22
MS-GS		MS	6
		GS	21
СР		СР	23
CE1		CE1	27
CE2-CM2		CE2	19
		CM2	6
CM1-CM2		CM1	21
		CM2	5

# L'organisation pédagogique

Elle comprend:

- deux Agents Technique Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) à temps plein et une à mitemps.

L'équipe enseignante rappelle les modalités de remplacement des ATSEM (48h de carence remplacée à mitemps pour les ATSEM titulaires; 5 jours de carence remplacée à mitemps pour les ATSEM non titulaires). Elle note une désorganisation du temps des apprentissages notamment empêchant du travail en groupes de besoin.

Le conseil d'école interroge M. Wiart sur la possibilité d'avoir une ATSEM par classe et à quelle échéance.

- deux assistantes de vie scolaire (AVS) dont le rôle est de favoriser l'intégration des enfants handicapés à l'école
- un réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) qui comprend la maîtresse E (aide spécialisée à dominante pédagogique), la maîtresse G (aide spécialisée à dominante comportemental)et la psychologue scolaire
  - une maîtresse CRI qui travaille avec les enfants nouvellement arrivés en France.

#### Des décloisonnements sont réalisés :

- Les CE2, CM1 et CM2 travaillent de 14h15 à 15h00 les lundis ou mardis avec Mme berger ou les jeudis avec Mme Delinselle en géographie; avec Mme Anglaret en histoire et Mme Engelmann en sciences et technologie.
- Mme Rival enseigne l'anglais au CP et M. Degiorgi travaille en ateliers sur ce même temps avec les CE1.

## 2. Règlement intérieur 2015-2016

Il est quasi-similaire au règlement intérieur 2014-2015, a été ajouté "sécurité à la sortie des classes" et "tenue vestimentaire".

Il est conforme au règlement type départemental, a été soumis au vote et approuvé à l'unanimité lors du Conseil d'Ecole.

Un document intitulé *Extraits du règlement intérieur de l'école primaire Jean Macé* sera collé dans le cahier de liaison des élèves, les familles seront invitées à en prendre connaissance et à le signer. Le règlement complet sera affiché à l'école, disponible sur le site web de l'école et sur simple demande auprès de la Directrice.

Il est rappelé que l'inscription à l'école entraîne, pour l'élève et sa famille, l'adhésion aux dispositions du règlement intérieur de l'école Jean Macé et l'engagement de le respecter pleinement.

#### 3. Rythmes scolaires

## Rappel du cadre dans lequel doit s'organiser la réflexion du Conseil d'Ecole

Monsieur le maire propose une réflexion sur de nouveaux horaires scolaires, dans le cadre du décret n°2013-77 du 24/01/13 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. Cette réflexion s'organise autour du renouvellement du Projet éducatif de territoire (PEDT), établi en septembre 2013 pour une durée de 3 ans.

Le Conseil d'Ecole a pour vocation d'aborder la question des horaires scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires, conformément au Décret de 2013. Il ne s'agit en aucun cas de débattre sur l'organisation du périscolaire.

En conséquence, le conseil d'école se prononcera sur l'organisation des horaires scolaires dans le respect des objectifs pédagogiques de la réforme, afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de contribuer à leur réussite. Il s'agira alors de considérer les éléments suivants :

- l'allègement de la journée de classe et du temps d'apprentissage quotidien ;
- la régularité des horaires d'apprentissages ;
- la stabilité des horaires pour les élèves, les familles et les équipes pédagogiques.

Madame la DASEN arrêtera les horaires scolaires en tenant compte du décret de l'organisation scolaire (la cohérence du projet, la compatibilité dans l'intérêt du service, la cohérence territoriale).

## Synthèse des échanges et positions des différents membres du Conseil d'Ecole

Un rappel des trois scénarii proposés est réalisé par M. Wiart.

Les scénarii sont analysés et discutés au regard des éléments cités ci-dessus.

Il apparaît que le scénario A répond partiellement à ces critères CAR il SEMBLE S'INSCRIRE dans la continuité de ce qui fonctionne actuellement en terme d'horaire. Les représentants des parents ainsi que l'équipe enseignante unanimement émettent un avis relativement favorable, même s'ils émettent des questions légitimes sur l'organisation du périscolaire.

Concernant le scénario B, il laisse apparaître à durée de classe constante un allongement de la journée d'école dans sa globalité. De plus, on peut s'interroger sur la disponibilité des enfants d'élémentaire à apprendre après 2h45 de pause méridienne en collectivité. Les représentants des parents ainsi que l'équipe enseignante émettent un avis défavorable.

Enfin, le scénario C présente des horaires d'apprentissages irréguliers ainsi qu'une différence d'horaires entre l'élémentaire et la maternelle qui entraine une instabilité des horaires pour les élèves, les familles et les équipes pédagogiques. Les représentants des parents ainsi que l'équipe enseignante émettent un avis défavorable.

Il faut toutefois préciser qu'aucun de ces scénarii ne satisfait pleinement représentants des parents et équipe enseignante. M. Wiart a proposé qu'un scénario D soit proposé dont voici les horaires: 8h45 – 12h00; 14h00 – 16h00; 16h00 – 17h00 (périscolaire gratuit); 17h00 – 18h00 (périscolaire payant). Le mercredi: 8h45 – 11h45.

Même si le conseil d'Ecole n'a pas vocation à se prononcer sur les aspects organisationnels du périscolaire, des questionnements ont émergé dont il nous a semblé important de faire état :

- les horaires de début de matinée sont-ils identiques pour l'ensemble des écoles ? Certaines écoles reviendront-elles à 8h30 ?

- Que recouvre l'appellation « accueil du soir » ? Proposera-t-on de l'aide aux devoirs ? Si oui, uniquement pendant deux soirs gratuitement et les deux autres soirs de façon payante ?
- Chaque famille pourra-t-elle choisir ses trois heures gratuites? ou des jours seront-ils imposés pénalisant ainsi certaines familles?

# 4. Les principaux projets pédagogiques

#### Ecole:

- Dans le cadre du projet d'école 2014-2018, un travail autour des contes classiques, mythologiques ou étiologiques est enclenché visant à faire acquérir aux élèves un patrimoine culturel commun générant une meilleure compréhension.
- Le classeur de pratiques artistiques et culturelles regroupant les travaux des élèves de la PS au CM2 se voit pérennisé et étoffé par une programmation d'école. L'ensemble des classes se rendra au musée de peinture.
- La vente de gâteaux se poursuit tous les vendredis.
- Période des fêtes de fin d'année : Un événement dont la forme et le moment reste à définir sera organisé.

## Les classes:

## Maternelle:

- Des animations gustatives collectives régulières seront mises en place auxquelles les familles seront invitées à participer.
- Jardin pédagogique de l'école : La Ville de Grenoble a livré des plants et des bulbes qui ont été mis en terre par les élèves.
- Les trois classes se rendront à la Maison des Collines 2 x 2 jours dans l'année.

#### Elémentaire:

- Des sorties « montagne » des classes de cycle 2 et 3 seront réalisées dans les espaces naturels sensibles (ENS) en cas d'obtention d'une subvention par le Conseil Général. Ces sorties ont pour objectif de faire découvrir la faune et la flore. Elles ont aussi pour vocation la sensibilisation des élèves à la protection de la nature et de l'environnement.
- En relation avec ces sorties, les élèves bénéficieront de visites au muséum d'histoire naturelle.
- Des interventions du planning familial sont planifiées à destination des classes des élèves de CP, CE2 et CM2. Elles aborderont des thèmes tels que l'estime de soi, la relation au corps, les relations fille/garçon... Dans le cadre de l'Education morale et civique, un livret citoyen est en cours de réflexion.
- Dans le cadre du projet d'école 2014-2018, un projet « Les contes » en collaboration avec Jennifer Anderson et Mme Francisca Bustarret est en cours de réalisation et donnera lieu à une représentation devant les familles dont la forme, le lieu et la date restent à définir. Ce projet fait l'objet d'une demande de subvention d'un montant de 1150€ auprès de la Ville de Grenoble. M. Wiart informe le conseil d'école que le montant de la subvention s'élève à 700€.

## 5. Point sur la nouvelle école et les aménagements prévus avant la rentrée 2018

## Les locaux jusqu'à la rentrée 2018

La rénovation de l'ancienne école Maimonide va débuter d'ici la fin de l'année 2015. A la rentrée 2016, deux salles de classe et deux salles d'activité supplémentaires seront donc disponibles.

#### La nouvelle école

La phase de concertation des entreprises est en cours et prendra fin en décembre 2015.

L'aspect dépollution du terrain est actuellement géré par la Ville de Grenoble.

Le chantier devrait débuter en mai 2016 pour une livraison en décembre 2017. La rentrée des élèves aurait donc lieu en septembre 2018.

## 6. Les activités pédagogiques complémentaires (A.P.C.)

Elles se déroulent soit durant la pause méridienne (de 11h45 à 12h15 pour les CE2, CM1 et CM2 ou de 13h05 à 13h35 pour les GS, CP et CE1) soit le soir de 16h00 à 17h00. Sur les trois premières périodes de l'année, elles ont pour vocation soit l'aide aux élèves en difficulté, soit l'aide au travail personnel. Sur les périodes 4 et 5, elles pourront également concernées la mise en œuvre d'une action en relation avec le projet d'école et se dérouleront de 16h00 à 17h00.

#### 7. Sécurité et PPMS

## Exercices d'évacuation

Les exercices d'évacuation réalisés le mercredi 23 septembre 2015 se sont déroulés de manière satisfaisante. L'ensemble des élèves a bien évacué les classes.

# Plan particulier de mise en sureté (PPMS)

Il fera l'objet d'un exercice d'opérationnalisation le 3 décembre 2015.

Il avait été révisé suite à l'ouverture de classe et aux modifications dans l'utilisation des locaux. Il a fait l'objet d'un exercice d'opérationnalisation partiel (mise en sureté du bâtiment maternelle) le 28 avril 2015.

# 8. L'enseignement de l'arabe littéraire

Pour la 3<sup>ème</sup> consécutive, l'arabe littéraire est enseignée, en Langue de Culture et d'Origine, par une enseignante algérienne, Mme Azil Imène.

Les élèves sont divisés en deux groupes de niveau ayant cours soit de 16h à 17h soit de 17h à 18h tous les mardis. Ils se déroulent dans la salle vacante de la structure modulaire. Aujourd'hui, 28 élèves suivent cet enseignement.

Le choix de l'activité périscolaire (Accompagnement scolaire ou récréactive) de 16h à 17h est à définir par la famille qui doit en effectuer l'inscription auprès de M. Barrot.

Les secrétaires de séance Audrey Vallenari Catherine Tixier La Directrice Christina Rival